

Séance du 05/09/2014

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, LARMET Arnaud, LE MOIGNE Marie-Paule, TERTRAIS Isabelle, MARTIN Jean-Yves , LE BRIS David, DOWNIE Denise, QUELEN Mickaël

Absent : PETITPAIN Véronique

Procuration: PETITPAIN Véronique à LE BRIS David

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants :11

Date de convocation : 8 août 2014

Date d'affichage : 8 août 2014

Délibération 37/2014 : ligne de trésorerie

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 10 août 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide le renouvellement du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie, à hauteur de 76000€ pour une période d'un an à compter du 11 août 2014 aux conditions suivantes : euribor 3 mois moyenné + marge de 1.70%+ commission d'engagement : 0.30% du montant de la ligne (payable en une fois à la signature du contrat)
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Délibération 38/2014 : aménagement de bourg et convention pour l'aménagement de la traversée du bourg par la route départementale N°28 et la route départementale N°50

Le maire explique qu'il a demandé A3 paysage un devis pour l'aménagement des entrées de bourg, ainsi qu'un devis à sparfel pour la pose de fourreaux de mats au niveau du monument aux morts et un devis à l'entreprise Colas pour les travaux supplémentaires route de kerien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accepter le devis de A3 paysage pour l'aménagement des entrées de bourg pour un montant de 14490€ HT
- Décide d'accepter le devis Sparfel pour la pose de fourreaux pour un montant de 303€ HT
- Décide d'accepter le devis colas pour les travaux supplémentaires route de kerien pour un montant de 4649.50€HT
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

En raison de la traversée du centre bourg par la route départementale n°28 et par la route départementale N°50, des nouveaux aménagements de sécurité aux entrées d'agglomération sont à effectuer afin de faire ralentir la vitesse.

Ainsi, le Conseil Général a mis en place une convention relative à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales n°28 et n°50 qui traversent le centre bourg.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'aménagement et d'entretien des routes départementales n°28 et n°50 qui traversent le bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention présentée par Mr le Maire
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération 39/2014 : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013 et le prix de l'eau

Mr le maire ouvre la séance et rappelle que le CGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La DDTM a rédigé un projet de rapport avec l'aide de la mairie

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maël-Pestivien. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- Décide d'appliquer les tarifs suivants : 105€ le prix annuel d'abonnement et 1.36€/m³ d'eau consommé, tarifs applicables à compter du 1 janvier 2015.

Délibération 40/2014 : réfection des buts de foot

Le maire explique au Conseil Municipal que les buts du terrain de football ont besoin d'être repeints. Un devis a été demandé à l'entreprise Brigant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Brigant pour un montant de 480€ HT
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 41/2014 : achat d'un congélateur

Le Maire explique au conseil municipal que le congélateur de la cantine a besoin d'être changé. Un devis a été demandé à l'entreprise Le Vincent de Pont-Melvez.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Le Vincent pour un congélateur Liebherr pour un montant de 754.16€HT
- Autorise le maire à signer tous documents à ce dossier.

Délibération 42/2014 : caution appartement T4

Le maire explique que suite à l'état des lieux de sortie du logement communal T4, des travaux ont dû être entrepris pour la remise en location du logement. Il demande que sur le remboursement de la caution, il soit déduit les frais des travaux effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide le remboursement de la caution : 370€
- Décide de conserver la moitié de la caution en remboursement des travaux effectués : 175€ et d'imputer la somme à l'article 7788
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 43/2014 : demande de subventions

Le maire fait part au conseil municipal de deux demandes de subvention : 4L trophy et Breizh Europe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide d'accorder une subvention au 4L trophy de 100€
- Décide de refuser la subvention à Breizh Europe
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.